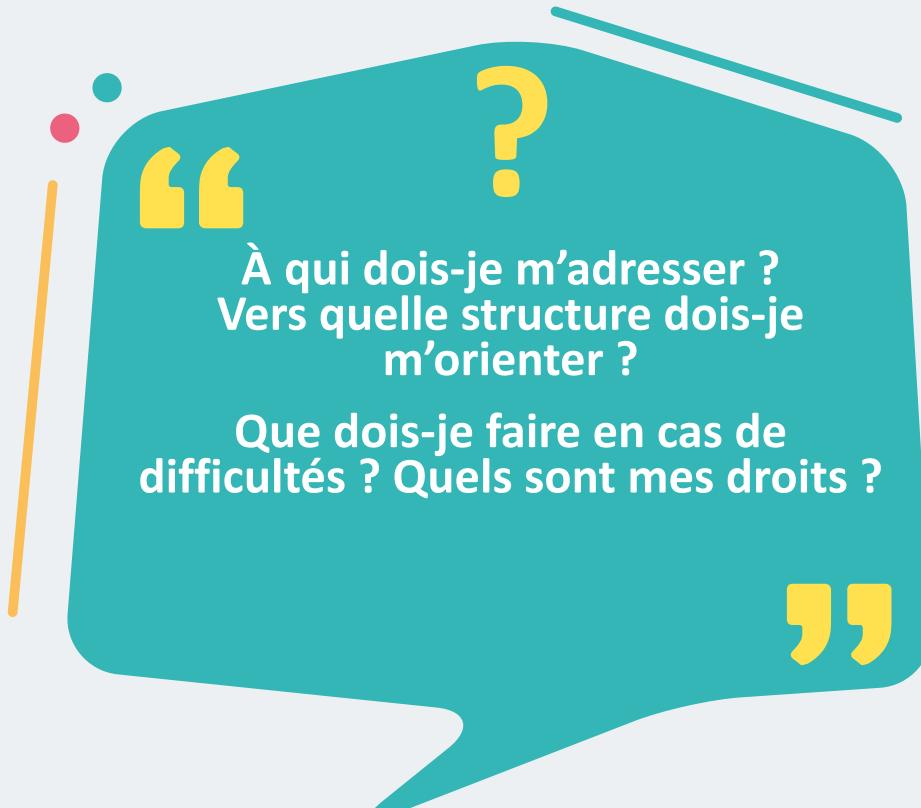


“

Ce livret vous accompagne, vous et vos proches, pour vous faciliter la vie au quotidien. Vous y trouverez toutes les informations sur vos droits : accès aux soins, aux services sociaux, à l'hébergement, ou encore au logement.

Améliorer votre situation est notre priorité, conservez-le donc précieusement, il vous sera utile pour répondre à toutes vos interrogations.

”



“
À qui dois-je m'adresser ?
Vers quelle structure dois-je m'orienter ?
Que dois-je faire en cas de difficultés ? Quels sont mes droits ?
”



NB : Les informations sont susceptibles d'être modifiées compte tenu du contexte sanitaire actuel, il est conseillé d'appeler les structures au préalable. La dernière version est disponible en ligne sur le site de notre association partenaire : chibanis.fr

TABLE DES MATIÈRES

01 Infos

J'ai besoin
d'une information 7

02 Aidant proche

Je suis un aidant proche :
qui peut m'aider ? 15

03 Hébergement

Je cherche une solution d'hébergement,
de logement ou d'accueil 17

04 Mes ressources

J'ai une question
concernant mes ressources 25

05 Mes droits

Qui peut faciliter
l'accès à mes droits ? 27

06 Titre de séjour

J'ai une question
liée à mon titre de séjour 30

07 Fin de vie

Comment faire face à la fin de vie ?
Qui peut nous accompagner ? 32

08 Perte du conjoint

Comment faire face à la perte
de mon (ma) conjoint(e) ? 35

09 Hospitalisation

Je suis hospitalisé, qui peut
m'accompagner durant mon séjour ? 39

10 Vivre chez soi

Vivre chez soi
avec ou sans la maladie 41

11 Perte d'autonomie

Comment faire face
à une perte d'autonomie ? 47

12 Départ à l'étranger

Je pars à l'étranger : que dois-je vérifier
pour éviter de perdre mes droits ? 50

L'Association Rencontre et Dialogue



L'Association Rencontre et Dialogue est une association citoyenne de dialogue interculturel, de défense des droits de l'Homme et de lutte contre le racisme et les discriminations. Nous nous investissons depuis quelques années sur la question de l'isolement et de l'accès aux droits des personnes âgées. Par ailleurs, nous contribuons à alerter et à mettre en exergue la participation et la reconnaissance des chibanis¹ dans notre société à l'occasion de la semaine bleue².

Aujourd'hui, nous faisons le constat d'un accroissement du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne recourent pas aux droits/soins à leur disposition. Pourtant un ensemble de services et d'équipements existent dans les villes de Roubaix et d'Halluin. De surcroît,

¹ Le terme « chibani » fait référence en arabe aux « cheveux blancs » et désigne les personnes âgées immigrées venues du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne pendant les trente Glorieuses.

² Evènement annuel qui constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

la situation sanitaire actuelle et les confinements successifs renforcent la vulnérabilité de ce public en aggravant l'isolement.

Ce guide apparaît donc comme une nécessité pour informer, orienter et accompagner les personnes âgées et les aidants.

ADRESSE

**Association Rencontre et Dialogue
24 place de la Liberté,
59100 Roubaix
ardroubaix@live.fr**

Prestation payante et destinée aux professionnels

24

Pour les professionnels qui vous accompagnent, l'Association **ISM interprétariat** met à disposition des interprètes par téléphone, en direct 24h/24 et 7j/7, joignables depuis toute la France. Ce service est adapté aux demandes d'interprétariat urgentes ou ponctuelles.



Si vous ne comprenez pas la langue, en moins d'une minute vous pouvez obtenir l'aide d'un interprète au téléphone.
(90 langues ou dialectes couverts)



251 rue de Faubourg Saint Martin
75010 Paris.

Téléphone du siège : 01 53 26 52 50

Téléphone interprétariat : 01 53 26 52 62

Prestation gratuite qui vous est destinée

i

“ —

Info Migrants

est un service d'informations juridiques sur le droit des étrangers et ses implications dans la vie quotidienne.

Permanence téléphonique **anonyme et gratuite**, disponible du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 16h.

Tel : 01 53 26 52 82

”

01 Infos



J'ai besoin d'une
information
CCAS-CLIC
Mairies de quartier

Les **CLIC** ainsi que les **CCAS** sont des dispositifs permettant d'obtenir toutes les informations utiles pour faciliter votre vie quotidienne :

aides financières, maintien à domicile, amélioration de l'habitat, structures d'hébergement, mesures de protection judiciaire, loisirs, vie sociale et relationnelle.

Le Centre Communal d'Action Sociale (**CCAS**) de votre quartier vous informe sur TOUS vos droits en matière d'aides sociales et vous accompagne dans vos démarches administratives.

Sous réserve d'éligibilité, le CCAS vous propose des aides répondant à vos besoins :

■ **Le micro crédit social (ou personnel)** : il s'agit d'un prêt à taux zéro accessible aux personnes exclues du système bancaire.

■ **L'aide alimentaire** : via les Epiceries Sociales Solidaires.

Halluin

Epicerie Solidaire

2 Rue de la Lys

59250 Halluin

Tel : **03 62 23 05 51**

*Lundi- Mardi- vendredi de 09h à
13h*

Jeudi de 10h30 à 16h30

Samedi de 10h30 à 15h30

Épicerie Sociale et Solidaire
Roubaix, adressez-vous au CCAS, il vous orientera en fonction de vos besoins et de votre domiciliation.

■ **Les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)** : tout comme l'aide alimentaire, les CAP sont distribués aux personnes dans les situations les plus difficiles pour faire face à l'urgence. Les CAP peuvent être utilisés dans les commerces pour acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, des médicaments ou des dépenses pour vos enfants (vêtements, fournitures, loisirs).

■ **Les secours** : il s'agit d'aides financières ponctuelles, sous forme de prêts non remboursables et destinés à répondre aux situations d'urgence (alimentation, électricité, chauffage...).

■ **Les demandes de domiciliation** : vous pouvez également contacter le **CCAS** pour effectuer cette demande. La Préfecture du Nord met à disposition toutes les informations pour réaliser une demande de domiciliation. Elle fournit notamment la liste des organismes habilités qui réalisent ce service. La préfecture détaille toutes les étapes à réaliser sur son site : [nord.gouv.fr/
Demarches-administratives/La-domiciliation-des-personnes-sans-domicile-stable/Vous-souhaitez-vous-domicilier](http://nord.gouv.fr/Demarches-administratives/La-domiciliation-des-personnes-sans-domicile-stable/Vous-souhaitez-vous-domicilier).

■ **L'allocation simple** : réservée aux personnes de plus de 65 ans. Cette aide est attribuée aux personnes qui ne perçoivent pas de retraite ou de revenus suffisants pour supporter les coûts d'une aide à domicile.



■ **Aide-ménagère** : si vous éprouvez des difficultés à effectuer les tâches ménagères et les gestes de base du quotidien comme les courses, la toilette ou la cuisine, vous pouvez demander une aide-ménagère à domicile.

■ **Portage des repas à domicile** : est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans qui vivent avec de faibles ressources et éprouvent des difficultés à faire leurs courses ou cuisiner. Dans le cadre de ce dispositif, deux possibilités s'offrent à vous :

- Soit la livraison des repas chauds se fait au domicile par une entreprise partenaire,
- Soit il faut se rendre dans un foyer restaurant si votre mobilité le permet.

Il existe une possibilité de repas sans porc.

■ **Taxi solidaire** : depuis 2011, le **CCAS** de Roubaix, par le biais de son service action sociale, et à l'initiative du Conseil Départemental du Nord, met en œuvre le Taxi Solidaire. Cet outil de développement du lien social, de mobilité et d'insertion professionnelle est destiné aux personnes en situation de fragilité du lien social, ayant des difficultés pour se déplacer et/ou peu de ressources pour vivre. Le taxi est conduit par des chauffeurs eux-mêmes en situation d'éloignement de l'emploi, recrutés par le **CCAS** grâce à des contrats aidés.

■ **Colis de fin d'année pour les Séniors :**

- **Roubaix** – réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans (possibilité de colis sans alcool, sans viande).
- **Halluin** – réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Le CCAS travaille en collaboration avec les centres sociaux de la ville de Roubaix sur le projet « bien vieillir ». Chaque centre social est doté d'un référent senior, vous pouvez donc vous rapprocher du centre social le plus proche pour plus d'informations.

■ **La prévention des expulsions locatives (Halluin) :** le CCAS travaille en partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur la Ville afin d'éviter les expulsions. Pour tous renseignements complémentaires, le numéro anti-expulsions locatives est le suivant : **0 800 359 359** (numéro vert gratuit). Les personnes locataires du parc privé qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer peuvent aussi contacter le CCAS.

■ **La prévention de la précarité énergétique (Halluin) :** en cas de difficultés à payer les factures d'énergie, des échéanciers adaptés à chaque situation peuvent être proposés ainsi que des conseils pour la maîtrise des consommations. Une demande de **Fond Social Logement** (FSL) peut vous permettre de régler une partie de vos factures eau, gaz ou électricité.



 *En raison de la crise sanitaire, certains dispositifs sont susceptibles d'être suspendus.*

VILLE DE ROUBAIX



Source <http://ville-roubaix.fr>

CCAS Centre

9-11 Rue Pellart,
59100 Roubaix

Tel : **03 20 81 57 57**

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h à 12h



Source <http://ville-roubaix.fr>

CCAS Épeule

187 rue de l'Épeule,
59100 Roubaix

Tel : **03 59 63 52 38**

Le mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h



Source <http://ville-roubaix.fr>

CCAS Fournies

188 boulevard de Fournies,
59100 Roubaix

Tel : **03 20 83 67 64**

Le mardi, mercredi, vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à
17h

Le samedi de 8h30 à 12h



Source <http://ville-roubaix.fr>

CCAS Trois Ponts

71 avenue de Verdun,
59100 Roubaix

Tel : **03 20 99 10 30**

Le mardi, mercredi, vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à
17h

Le samedi de 8h30 à 12h

VILLE D'HALLUIN



CCAS Centre

40 rue Marthe-Nollet,
59250 Halluin

Tel : **08 10 25 59 80**

Matin : Du lundi au vendredi de 9h
à 12h

Après-midi : Le lundi et le vendredi
de 13h30 à 17h

Le jeudi de 14h à 18h

Permanence téléphonique

le mardi et le mercredi de 13h30 à
17h

Toutes les aides sont
soumises à des conditions
d'attribution.



Centres Locaux d'Information et de Coordination pour Personnes âgées (CLIC-PA)

Le **CLIC** de votre territoire assure un **accueil personnalisé gratuit et confidentiel** quelle que soit **l'origine de la demande**. Il répond à toutes vos questions, vous accompagne dans vos démarches, vous oriente si nécessaire et vous prend en charge (évaluation, suivi, mobilisation des partenaires).

VILLE DE ROUBAIX

En cas **d'URGENCE**, le **CLIC RIVAGE** de Wattrelos vous accueille au :
4 Rue des Poilus
59150 Wattrelos
Tel : **03 20 94 94 32**

L'association intervient à la demande de la personne âgée, de son entourage ou d'un professionnel. Elle travaille en collaboration avec les professionnels du territoire concerné par les conséquences du vieillissement. Elle agit sur deux volets :

- Informer, orienter, et accompagner les personnes âgées ;
- Elle organise des ateliers de prévention santé pour les plus de 60 ans.

Ouvert le lundi et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; le mardi et le vendredi de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi toute la journée). Possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

VILLE D'HALLUIN

CLIC Relais autonomie

Lys-Tourcoing Mairie Halluin

Siège : 319 rue Racine
59200 Tourcoing

Tel : **03 20 69 40 40**

Mail : autonomie-lystourcoing@ccas-tourcoing.fr

Permanence tous les mardis matin de 9h à 12h au CCAS d'Halluin.

Mairie Centre et Mairies de quartier

Elles vous accueillent, vous orientent vers les services publics, vous conseillent sur le plan administratif, vous remettent les formulaires dont vous avez besoin et tentent de vous apporter une réponse aux questions relatives à la vie quotidienne et au cadre de vie.

VILLE DE ROUBAIX



Mairie Centre

Hôtel de Ville- Accueil Central
17 Grand'place - CS 70737
59066 Roubaix Cedex 1
Tel : **03 20 66 46 00**

Permanences :

*du Mardi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15
Le samedi : 8h30 à 12h*

Source : ville-roubaix.fr

Assemblée des Aînés :

L'Assemblée des Aînés est une instance qui contribue à une meilleure implication des seniors dans la vie de la cité, à une meilleure prise en compte de leurs besoins, au renforcement du lien social et de la convivialité dans les quartiers.

- Si vous êtes âgé de plus de 60 ans,
- Si vous habitez la ville de Roubaix,
- Si vous souhaitez vous impliquer et apporter votre contribution à l'amélioration de la vie locale, vous pouvez contacter le **CCAS** de Roubaix qui pilote cette assemblée :

C.C.A.S. de Roubaix

Tel : **03 20 81 57 31**

contact@ccas-roubaix.fr

Numéro vert spécial séniors

Service et appel gratuits

0 800 08 13 40

Permanence : Du mardi au vendredi de 9h à 11h30 et 14h à 16h30

Mairies de quartier



Mairie des quartiers Nord

14 place Fosse aux Chênes
59100 Roubaix

Tel : **03 20 28 10 60**

Permanences : du Mardi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15

Le samedi : 8h30 à 12h

Source : ville-roubaix.fr



Mairie des Quartiers Sud

188, Boulevard de Fournies
59100 Roubaix

Tel : **03 20 99 92 10**

Permanences : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15 - Le samedi : 8h30 à 12h

Source : ville-roubaix.fr



Mairie des Quartiers Est Maison des services

71, avenue de Verdun
59100 Roubaix

Tel : **03 20 99 10 01**

Permanences : du lundi* au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
le samedi de 8h30 à 12h

Source : ville-roubaix.fr

* Service régie fermé le lundi
* Mairie de quartier fermée le lundi pendant les vacances scolaires.

VILLE D'HALLUIN



Mairie Centre

4 Rue Marthe Nollet,
59250 Halluin

Tel : **03 20 28 83 50**

Permanences : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h30 à 18h

Source : halluin.fr/



Mairie des Quartiers Ouest

187 rue de l'Épeule
59100 Roubaix

Tel : **03 20 28 10 40**

Permanences : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15 - Le samedi : 8h30 à 12h

Source : ville-roubaix.fr

02 Aidant

Je suis un AIDANT proche Qui peut m'aider ?

En **2020**, on estime que vous êtes **3 millions** de personnes à venir en aide à un proche dépendant, malade ou en situation de handicap. Vous êtes désormais reconnues comme des proches aidants.

Comment vous soutenir durant cette épreuve ? Quelles sont les informations nécessaires à l'amélioration de la situation et surtout comment vous soulager ?

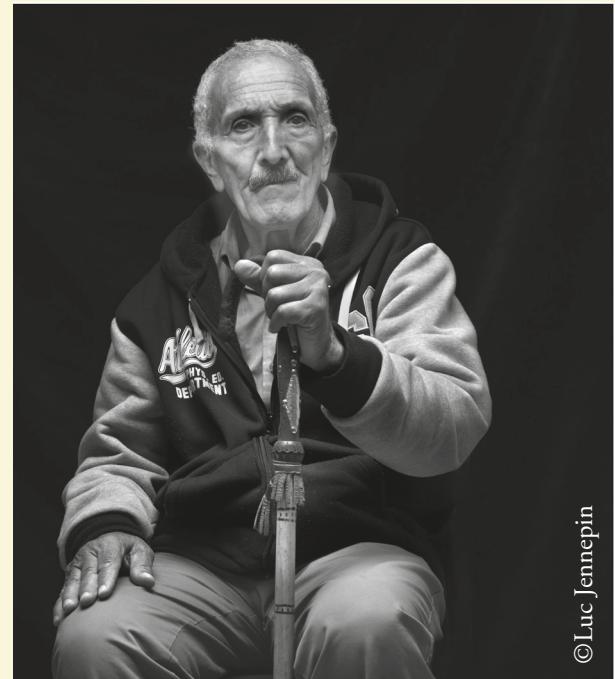
LES MAISONS DES AIDANTS FAMILIAUX

Lieux de ressources destinés aux aidants familiaux. Ce sont des lieux d'accueil, d'information, d'orientation et de soutien pour les aidants de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Elles accueillent aussi les aidants des malades d'Alzheimer et de maladies apparentées, Parkinson et sclérose en plaques de moins de 60 ans.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : aidants.fr.

Les aides proposées par la maison des aidants :

- Informations-formations ;



©LucJennepin

- Aide psychologique : des consultations peuvent être proposées aux aidants ;
- Loisirs partagés : différents ateliers sont organisés et animés par des professionnels ;
- La plateforme numérique de [Solidarité Citoyenne d'Aide Locale aux Aidants \(SCALAA\)](#) met en lien des aidants avec des bénévoles formés, propose un forum dédié aux aidants et des bons plans de proximité ;
- Répit dans les locaux : activités diverses (yoga, massage, etc.) ;
- Répit à domicile : une garde de malade est proposée quelques heures.

MAISONS DES AIDANTS



Métropole Roubaix/Tourcoing

1, place de la Gare
59100 ROUBAIX

Tel : **03 20 28 64 49**

Lundi 14h-19h
Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi
14h-17h

soutenirlesaidants.fr



Métropole Lille

Résidence Marguerite Yourcenar
117, rue de Condé CS 90255
59019 LILLE Cedex

Tel : **03 20 42 50 82**

Mardi 14h - 17h30
Mercredi 14h - 17h
Jeudi 14h - 19h
Vendredi 14h - 17h30
Samedi 9h - 12h

feron-vrau.com/maisons-des-aidants

CAF

Depuis le 30 septembre 2020, l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) est une nouvelle prestation qui peut être versée aux personnes qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle, pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Sachez qu'elle est soumise à différentes conditions et versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Renseignez-vous auprès de votre CAF et directement sur le site :

caf.fr



En revanche, elle sera imposable et soumise aux cotisations, car elle constitue un revenu de remplacement, et ne sera pas cumulable avec une autre allocation.

03 Hébergement

Je cherche une solution d'hébergement, de logement ou d'accueil

Vous rencontrez des problèmes d'hébergement ? Votre logement est insalubre ? Vous ne connaissez pas de dispositifs d'accueil ? Vous avez besoin d'une aide financière ? Sachez qu'il existe des associations ainsi que d'autres dispositifs permettant de répondre aux problèmes en matière de logement et d'hébergement.

- Renseignez-vous auprès des **CCAS et des CLIC** pour toute demande de logement ou d'hébergement. Le service dédié aux personnes âgées du CCAS dispose d'une palette d'offres de logements dédiés aux personnes âgées : maison individuelle, en résidence ou en foyer-logement.



©Luc Jennepin

■ Les associations utiles

Association ADIL est un organisme juridique. Cette association peut vous apporter une aide, un conseil juridique, fiscal, financier, technique pour louer, acheter, construire, vendre, rénover mais également pour les impayés ou pour lutter contre une éventuelle expulsion.



ADIL Association Départementale d'Information Logement du Nord et du Pas-de-Calais
Siège 7 bis rue Racine 59000 Lille
Tel : 03 59 61 62 59
Email : contact@adilnpdc.fr
Sites: adilnpdc.fr adilnord.fr



Pour obtenir l'interlocuteur correspondant à votre territoire, adressez-vous au siège.

Permanence : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Site de Roubaix

La Maison de l'Habitat (ADIL, service logement, service d'hygiène)

9-11 Rue des Fabricants,
59100 Roubaix

Tel : **03 59 61 62 59**

Mardi, Mercredi, jeudi de 9h à 17h

- Vendredi de 9h à 16h30

- Samedi de 9h à 12h30

En cas de logement indigne, vous pouvez contacter ce numéro :



Des juristes vous informent sur vos droits et vos obligations en tant que locataire.

Site Halluin

Hôtel de Ville de Tourcoing
10 place Victor Hassebroucq
contact@adilnpdc.fr

Espace Info-Énergie du territoire

Hôtel de Ville de Tourcoing

10 place Victor Hassebroucq

Tel : **03 62 53 25 10**

eietourcoing@adilnpdc.fr

Des initiatives innovantes peuvent vous intéresser :

La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet à des personnes âgées de plus de 60 ans de louer ou de sous-louer une partie

de leur logement à un jeune (de moins de 30 ans), dans l'objectif de renforcer le lien social et de faciliter l'accès au logement à un jeune.



L'association Ensemble Autrement accompagne au quotidien des personnes en situation de handicap physique pour favoriser leur intégration et leur épanouissement personnel, sur le secteur de la métropole lilloise. Leur mission est de proposer une solution globale favorisant au maximum l'autonomie et de permettre à la personne dépendante de mener librement son choix de vie, en offrant un panel de services sur mesure.

Association Ensemble Autrement

105 rue de Lannoy

59100 ROUBAIX

Tel : **03 20 73 08 90**

contact@ensembleautrement.fr

ensembleautrement.fr/

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

En contactant le numéro de l'association, les coordinateurs peuvent vous donner un RDV à domicile, pour évaluer vos besoins et vous

proposer la mise en place des prestations d'accompagnement.

L'association propose les services suivants :

- Service d'aide à domicile (SAAD) : accompagnement à la vie quotidienne, aide à la toilette et à la prise des repas, aide aux courses, aide administrative...
- Service Prestadomia : solution pour des prestations ponctuelles ou régulières d'aide-ménagère, d'entretien du logement, gros entretien, déménagements, entretien et embellissement du jardin, divers travaux de bricolage.
- Service Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : accompagnement individualisé inscrit dans la durée. Aider à l'autonomie (logement, hygiène, alimentaire, estime de soi, emploi, formation, santé, socialisation...). Créer un climat favorable à l'insertion sociale au cœur de la cité, mobiliser les acteurs de droit commun et les partenaires locaux au maximum.
- Loger autrement : habitats partagés favorisant l'autonomie et la vie des personnes porteuses de handicap psychique accompagnés au quotidien par des professionnels de l'aide à la personne.
- Service d'accompagnement logement : partenariats avec des bailleurs et travailleurs sociaux afin d'accompagner quotidiennement

des personnes locataires en difficulté.



Association ARÉLI cherche des solutions adaptées aux besoins des publics en difficulté, elle offre un hébergement social et un accompagne des résidents.

Contactez le siège social :

ARÉLI Siège

207 boulevard de la liberté
BP 1059
59011 Lille Cedex

Tel : **03 20 57 17 11**



Toute demande de logement est à réaliser **en ligne**

Site : areli.fr

Permanence : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Association ADOMA : société chargée de construire et gérer un grand nombre d'habitats sociaux (foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de familles, centres d'hébergements, centre d'accueil de demandeurs d'asile).

Toutes les demandes se font en ligne. Vous pouvez être accompagné par un professionnel que vous trouverez au sein du CCAS ou du Centre Social de votre quartier.

Rubrique « Je suis un particulier » puis cliquez sur le bouton « Je réalise ma demande de logement en ligne ».



FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS

110 rue Brame
59100 ROUBAIX

Tel : **03 20 75 37 34**

Permanences du lundi au vendredi
de 9h à 20h

Site : adoma.fr

*Source : adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-
Adoma*

FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS
294 rue de Lille
59250 HALLUIN
Tel : **03 20 94 55 77**

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Association SOLIHA
association privée au service
de l'habitat

Elle intervient en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

12 Rue Gustave Dubled
59170 Croix

Tel : **03 20 94 55 77**

Permanence : le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 15h

Permanences téléphoniques :
1^{er} et 3^e jeudi du mois 14h - 16h30

Tel : **03 20 67 67 30**

Source : soliha.fr

Quelles sont les aides financières permettant de couvrir les frais de logement ou d'hébergement ?

Pour le savoir, vous pouvez vous diriger vers les structures suivantes :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF propose plusieurs dispositifs :

- **APL** : Allocation Personnalisée au Logement
- **ALS** : Allocation de logement Social
- **ALF** : Allocation de Logement Familial

L'ALF n'est pas attribuée si la personne bénéficie déjà de l'aide APL ou ALS.

La CAF Caisse d'Allocations Familiales, Site : caf.fr



Toutes ces allocations sont soumises à des conditions d'attribution.



Site CAF Roubaix-Point d'Accueil
124 Boulevard Gambetta
59074 Roubaix Cedex1

Du lundi au vendredi de 8h30-11h30 / 13h - 16h
Borne 24h/7j
Tel : **08 10 25 59 80**

Site CAF Halluin se situe dans les locaux du CCAS
40 rue Marthe Nollet
59250 Halluin
Lundi de 14h à 17h
Vendredi de 8h30 à 11h30
Tel : **0 810 25 59 80**

 Pensez à signaler immédiatement à la CAF votre départ à l'étranger **de plus de 3 mois**, de date à date ou sur l'année. Vous risquez de perdre certaines de vos prestations et/ou vous devrez rembourser toutes les sommes que vous aurez perçues à tort.



Département du Nord

M. le Président du Département du Nord

Hôtel du Département
51, rue Gustave-Delory
59047 Lille Cedex

Site : lenord.fr

lenord.fr/jcms/prd1_538022/je-suis-une-personne-agee

Tel : **03 59 73 59 59**

Permanences du lundi au vendredi de 8h à 18h.

■ Fond Solidarité Logement (FSL)

Le FSL est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir (dettes de loyer, factures d'énergie, d'eau, prêt, subvention).

Pour compléter le dossier, vous pouvez vous faire aider par un agent du CCAS ou de l'ADIL.

■ Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Prend en charge tout ou une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial.

Conditions : pour les personnes âgées de plus de 65 ans, qui vivent en France depuis plus de 3 mois de façon ininterrompue, qui disposent d'un titre de séjour en cours de validité, avec des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement.

Le dossier de demande d'ASH doit être retiré auprès de la mairie ou du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune où la personne âgée réside.

⚠ Cette aide à l'hébergement est récupérable sur la succession.

■ Aide « J'Amén'âge 59 »

Permet aux personnes de 60 ans et plus, **bénéficiaires de l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie**, de réaliser des travaux d'aménagement du domicile, sous certaines conditions.



Toutes ces aides sont soumises à des conditions d'attribution.



LE GRAAL

122 rue de Douai

59000 LILLE

03 20 54 81 14

antenne.rx-tg@graal-logement.fr

graal-logement.fr/fr

Facebook : facebook.com/graal-logement/?fref=ts

OBJECTIFS :

- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Accompagner les personnes dans leur recherche de logement et dans leur installation ;
- Les informer de leurs droits et devoirs de locataire.

Le **GRAAL** intervient également dans deux autres domaines :

- La **réhabilitation et l'habitat durable à destination** des locataires, propriétaires et copropriétés : lutte contre l'habitat indigne, travaux d'amélioration énergétique, travaux d'adaptation liés au vieillissement et au handicap et médiation précarité énergétique...
- La **gestion locative à vocation sociale (AIVS) à destination** des propriétaires bailleurs et SCI.



INFOS PRATIQUES :

AMELIO + un dispositif pour vous accompagner dans vos travaux :

- Vous êtes propriétaire ou locataire, votre logement nécessite des travaux et vous souhaitez obtenir des conseils gratuits; *une permanence a lieu tous les mercredis de 9h 12h à la Maison de l'habitat - 9/11 rue des Fabricants à Roubaix.*
- Pour obtenir les informations concernant les horaires de Lille - Roubaix, vous pouvez consulter directement le site du **GRAAL** : graal-logement.fr/fr/contact/
- **GRAAL de Roubaix :**
33 rue des Fabricants
Tel : 03 20 28 25 65
Permanence d'accueil mardi et jeudi à 9h.



L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

propose une aide sur critère de ressources pour améliorer votre logement à condition que vous soyez propriétaire ou exceptionnellement locataire.

Exemples : adaptation aux handicaps ou perte de l'autonomie, aide à l'énergie, changement des fenêtres. Possibilité d'une aide pour de gros travaux de réhabilitation d'un logement dégradé ou indigne. Toutes les demandes se font en ligne sur le site : anah.fr
Source : monprojet.anah.gouv.fr

La Maison de l'Habitat Durable de Lille Métropole est un interlocuteur de premier niveau qui vous renseigne, vous oriente vers des structures à proximité de votre domicile, vous **accompagne dans l'élaboration du dossier de l'ANAH** et vous conseille sur les dispositifs existants.

7 bis rue Racine
59000 LILLE

Tel : 03 59 00 03 59

Courriel : maisonhabitadurable@lillemetropole.fr

Site web : maisonhabitadurable-lillemetropole.fr

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) aide à l'amélioration de l'habitat.

La Carsat Hauts-de-France propose des aides financières permettant d'adapter votre logement dans le cadre du maintien à domicile et de la lutte contre la précarité énergétique.

Conditions :

- Vous êtes locataire ou propriétaire et votre domicile nécessite des aménagements.

- Vous avez exercé votre activité professionnelle la plus longue au régime général de la Sécurité sociale.
- Vous résidez dans la région des Hauts-de-France.
- Vous avez un projet de travaux dans votre logement en lien avec l'adaptation du domicile et/ou la consommation d'énergie.

Exemples d'aide possible à la réalisation de vos travaux d'adaptation : le changement de baignoire en douche, la pose d'un sol anti-

dérapant, l'aménagement des sanitaires et des toilettes, l'isolation des pièces de vie, ou encore le remplacement d'un système de chauffage.



04 Mes ressources

J'ai une question concernant mes ressources

En France, les aides financières sont nombreuses et versées par des organismes divers selon les situations.

À qui dois-je m'adresser ?
Quelles sont les conditions d'attribution ? Quels sont les montants ?



La CARSAT est l'interlocuteur privilégié.

CARSAT

Retraite – Caisses de retraite et de prévoyance

Numéro unique de l'assurance retraite **3960, 24h/24h, 7j/7j**

carsat-nordpicardie.fr

lassuranceretraite.fr

CARSAT Villeneuve d'Ascq

11, allée Vauban

Tel : **09 71 10 39 60**

59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

CARSAT Roubaix- Agence retraite

CARSAT

15 avenue André Diligent,

59100 ROUBAIX

Tel : **3960**

Question relative à la retraite pour les personnes résidant à l'étranger (pays d'origine) :

Installé au pays, puis-je bénéficier de ma pension vieillesse versée par le régime général français et les régimes complémentaires ?

La retraite de base et la retraite complémentaire peuvent être versées au pays d'origine. Elle peut donc être virée dans la banque de votre choix, en France ou à l'étranger.

La caisse de retraite française émet l'ordre de virement en euros. À réception des fonds, c'est la banque de votre pays de résidence qui procède, selon les accords passés avec elle, à leur conversion, soit en euros, soit en monnaie locale.



En revanche, pour préserver votre droit au séjour et par conséquent vos ressources,

il ne faut surtout pas séjourner à l'étranger pendant plus de 3 ans.

Pour plus d'information, contactez **Infos Migrants 01 53 26 52 82**

Le minimum vieillesse ou Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et **vivant en France**.

Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA, ...).

Son montant dépend de vos ressources et de votre situation familiale (retraité vivant seul ou en couple).

L'ASPA est une aide subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle est versée que **si et seulement si** vous avez demandé la liquidation de l'ensemble des retraites personnelles et de réversion auxquelles vous pouvez prétendre.

Conditions d'octroi de l'ASPA :

- Résider en France depuis au moins 10 ans.
- Le lieu de votre séjour principal se trouve en France. C'est le cas si vous séjournez en France pendant plus de 6 mois (ou 180 jours) durant l'année concernée.
- Être âgé d'au moins 65 ans.

! Si vous vous absentez du territoire français plus de 6 mois par année civile, vous pouvez perdre le droit au maintien de cette prestation et être amené à rembourser les sommes versées.

! L'ASPA est une aide récupérable sur la partie de la succession qui dépasse un certain montant.

■ **La retraite du combattant** est versée aux anciens combattants de l'armée française titulaire de la carte de combattant. Elle n'est pas réversible et cesse au décès du bénéficiaire. Elle n'est pas considérée comme une retraite professionnelle, donc elle se cumule avec les autres retraites.

Conditions :

- Être en possession de la carte du combattant.
- Être âgé de 65 ans (60 ans dans certains cas) sur demande de l'intéressé.

Renseignez-vous auprès de l'ONAC : onac-vg.fr



ONAC-VG
Office National
des anciens
combattants
et victimes de
guerre est un
guichet unique

pour les rapatriés, les harkis et leurs familles.

42 Rue du Magasin,
59000 Lille Tel **03 59 00 41 20**
Permanences : Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h 30 à 16h30

05 Mes droits

Quels sont les services facilitant l'accès à mes droits ?

Obtenir une information relative aux droits peut s'apparenter à un parcours du combattant. Pour vous aider à vous y retrouver et à exercer vos droits, de nombreuses structures peuvent vous aider.

Face à des problèmes **juridiques et/ou administratifs**, à des difficultés liées à un achat, à une administration (**CAF, CPAM**), à la famille, ou encore à un conflit de voisinage, vous pouvez vous rapprocher des structures suivantes :

Le Conseil Départemental de l'accès au droit au Tribunal de Lille (CDAD) :

Il assure le service public de l'aide à l'accès au droit dans le département et, à ce titre, a pour mission de mettre en place des structures ouvertes à tous, qui permettent de bénéficier :

- d'une information juridique générale sur les droits et les obligations ;



- d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- d'une aide dans l'accomplissement des démarches juridiques et administratives de consultations juridiques gratuites.

Tribunal de Lille

13 avenue du Peuple Belge BP 729
59034 Lille Cedex
Tel : **03 20 78 34 14**

Prendre contact sur : cdad-nord.justice.fr/

HALLUIN

MJD – Maison de la Justice et du Droit

54 rue Gabriel Péri
59200 Tourcoing

Maison de Justice et du Droit
Mairie de Tourcoing
2 Square de l'Abattoir
59200 Tourcoing
Tel : **03 59 69 71 90**

mjd@ville-tourcoing.fr Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Vendredi de 8h30 à 12h.

Vous pouvez y rencontrer :

Des professionnels du droit (gratuit, sur RDV) : avocat, notaire, conciliateurs de justice, information juridique, service d'aide aux victimes, huissier, délégué du défenseur des droits, droit au logement.

Des associations : ADIL, écrivain public, médiation familiale, information au soutien des tuteurs familiaux (protéger juridiquement un proche) : RDV uniquement au **08 06 80 20 20**, agence départementale d'information sur le logement.

ROUBAIX

Point d'Accès aux Droits (PAD)

29, rue Carnot
Wattrelos 59150
Tel : **03 20 99 91 41**

Permanences : Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Le Point d'accès au droit de Wattrelos est un service public **gratuit**. Il est ouvert à tout le monde et permet d'obtenir de l'information sur ses droits et ses devoirs face à des problèmes juridiques et administratifs en compagnie de professionnels et de spécialistes du droit.

La responsable du PAD (Permanence d'Accès aux Droits) vous reçoit uniquement **sur rendez-vous ou entretien téléphonique**.

Du mardi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Permanences gratuites proposées par des professionnels spécialisés :

- Avocat, les trois premiers mardis de chaque mois de 14h à 17h ;
- Huissier de justice : le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h ;
- Notaire : le 3^e jeudi du mois de 9h à 12h ;
- Conciliateur de justice : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le jeudi de 14h à 18h ;
- Service Intercommunal d'Aide Aux Victimes (SIAVIC) : le mardi de 9h à 12h et les trois premiers jeudis de chaque mois de 14h à 17h ;
- Géomètre expert – le 4^e jeudi du mois de 14h à 16h ;
- Médiation familiale – le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 17h.

MJD au sein de la Maison des Services

71 avenue de Verdun

Tel : **03 20 99 10 05**

Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h

Métro : Eurotéléport Bus : Liane 4 - Ligne 15 - Ligne 37 (arrêt Trois Ponts)

MAISON DES ASSOCIATIONS DE ROUBAIX

La Maison Des Associations est un lieu ouvert à tous pour orienter le public vers les associations existantes sur Roubaix selon les besoins, et accueillir certaines permanences :

- Aide administrative.
- Aide juridique.
- Besoin de colis alimentaires ou de soutien social.
- Pratique d'un loisir.
- Des listes d'associations sont mises à jour régulièrement et fournies selon les thématiques : écrivains publics, action sociale, aides liées au logement, aides liées à l'emploi, apprentissage de la langue française.
- Écrivains publics : près de 15 associations proposent, à des lieux et horaires différents, des services d'aide au montage de dossiers administratifs.

Information

Sur place à la MDA :

24 Place de la Liberté
59100 ROUBAIX

03 20 73 46 64

Sur le site : mdaroubaix.org

Les fiches thématiques sur les associations se trouvent à la rubrique « ressources » : mdaroubaix.org/pages/ressources/les-ressources-associatives-de-roubaix.html

06 Titre de séjour

J'ai une question liée à mon titre de séjour

Détenir une pièce d'identité est indispensable pour séjourner en France et pour faciliter l'accès aux dispositifs.

Comment l'obtenir ? Comment prolonger la validité de mon titre de séjour ? Comment puis-je être accompagné ?

Renseignez-vous auprès de la Préfecture qui est votre interlocuteur privilégié.

Préfecture de Lille

12 rue Jean sans Peur
CS 20003

59039 Lille Cedex

Tel : **03 20 30 59 59**

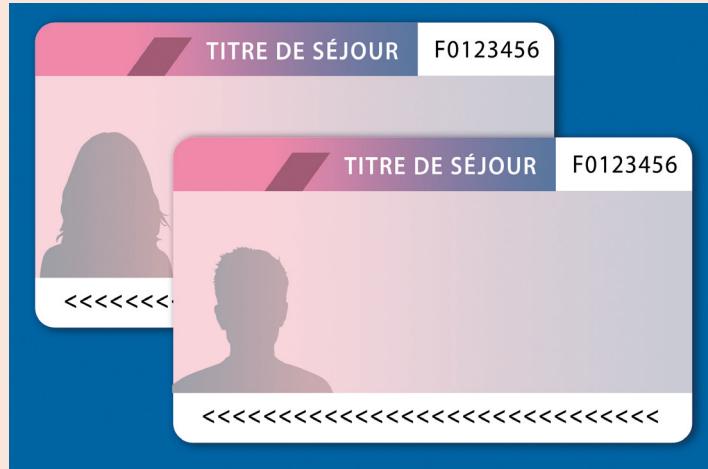
Mail : pref-courrier-webmestre@nord.gouv.fr

Site : nord.gouv.fr/

Métro : ligne 1 - arrêt Rihour

Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h (15h30 le vendredi).

Mardi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h (fermé l'après-midi).



⚠️ Concernant votre carte de résident, pour qu'elle soit toujours valide, vous ne devez pas vous absenter plus de **3 années consécutives**.



Afin de vous accompagner dans vos démarches, adressez-vous aux structures suivantes :

■ **La CIMADE** est une association qui défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle conseille et accompagne des personnes étrangères dans leurs démarches pour accéder à un titre de séjour en France.

Président : Nicolas Ketelers - nord.picardie@lacimade.org

Déléguée : Élodie Beharel - elodie.beharel@lacimade.org

Site Délégation régionale de Lille :
66 rue d'Esquermes
59000 Lille

Tel : **03 20 54 35 14**

Jeudi et mardi de 9h30-12h et de 14h-17h

Lundi et Samedi de 9h30 à 12h

Site CIMADE de Tourcoing :
Le samedi de 10h à 11h30.

Source : lacimade.org

Salle Saint Thomas
avenue Roger Salengro
59200 Tourcoing (arrêt de métro Bourgogne).

Tel : **06 79 46 80 81**

lacimade.org/regions/nord-picardie/

07 Fin de vie

Comment faire face à la fin de vie ?

Qui peut m'accompagner ?

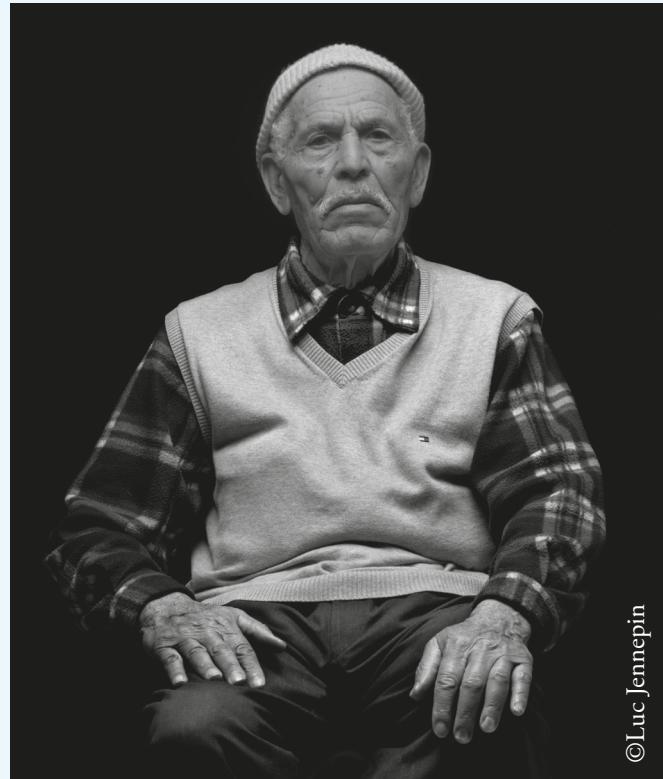
Afin d'organiser au mieux vos obsèques, il est important de les préparer et ainsi faciliter la prise en charge par votre famille.

Pour cela, renseignez-vous auprès de votre **mairie ou de votre consulat ou auprès des assurances décès**.

Que vous souhaitiez être inhumé en France ou dans votre pays d'origine, des solutions existent dans le respect de votre volonté et de vos croyances.

Les pompes funèbres spécialisées ou générales s'occupent de toutes les démarches administratives :

- Déclaration à la mairie ;
- Démarches auprès du commissariat de police ;
- Demande d'autorisation de transport international délivrée par le Préfet ;
- Démarches auprès des consulats, etc.



©Luc Jennepin

Pompes Funèbres Musulmanes El Ouadjib Roubaix

4 Rue Saint Maurice,
59100 Roubaix

Tel : **03 20 54 46 66**
Ouverture 24h/24h

Pompes SOUNNA

51 Rue de Tourcoing,
59100 Roubaix

Tel : **06 32 36 06 27**
Ouverture 24h/24h

PFG - POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES :

61 Boulevard Gambetta,
59100 Roubaix

Tel : **03 20 73 88 03**

Etre inhumé en France: dans un emplacement confessionnel (*carré chrétien, musulman ou juif par exemple*) ou non, sachez que les pompes funèbres proposent des contrats respectant vos choix.

Etre inhumé dans son pays d'origine

d'origine: sachez que les frais de rapatriement peuvent être élevés, pour cela n'hésitez pas à souscrire à une assurance décès de votre choix comprenant la prise en charge du rapatriement. Différentes prestations vous seront proposées comme par *exemple* :

- Démarches administratives ;
- Toilette mortuaire selon les rites ;
- Cercueil fermé acheminé par avion vers le pays d'origine ;
- Un billet d'avion aller-retour pour UN membre de la famille accompagnateur ;
- Des frais funéraires couverts à hauteur d'un certain montant ;
- Une aide financière.



Selon votre nationalité, d'autres modalités existent :

Tunisienne : l'État tunisien prend en charge le rapatriement du corps du défunt, sous réserve qu'il ait un passeport et une carte d'identité tunisienne.

Marocaine : l'État marocain prend en charge les frais de rapatriement

des dépouilles **des marocains démunis décédés à l'étranger**, à partir de leur pays d'accueil jusqu'à l'adresse de leur famille au Maroc. Des justificatifs de situation d'indigence du défunt et de sa famille sont requis.

Algérienne : En application des dispositions de l'article 165 de la Loi n° 20-16 du 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021, la prise en charge des frais de rapatriement des corps de ressortissants algériens décédés à l'étranger est désormais réservée, à partir du 1^{er} janvier 2021, aux « **nécessiteux ou dont les familles justifient l'insuffisance de moyens de financement permettant la prise en charge de rapatriement** ».

Aussi, toute demande de prise en charge est subordonnée à la présentation de documents justificatifs sur l'état de précarité du défunt et de sa famille.

La demande de prise en charge comporte :

- une déclaration sur l'honneur, à renseigner et à légaliser au niveau de la mairie la plus proche ou au niveau du consulat ;
- la fiche familiale du défunt ;
- les documents justificatifs.

Important :

Il demeure entendu que toute demande doit être présentée préalablement avant le rapatriement du

corps. Toute demande présentée après le transfert de corps sera systématiquement rejetée et ne donnera lieu à aucune suite par leurs services.

 Il faut savoir qu'il est formellement interdit de rapatrier un corps par ses propres moyens.

 Plus d'informations obseques-infos.com

Le DON D'ORGANES

Le saviez-vous, depuis 2016, chaque Français est considéré comme donneur par défaut. Si vous ne souhaitez pas faire don de vos organes après votre mort, vous pouvez compléter le formulaire suivant : registrenationaldesrefus.fr/#etape-1.

Vous pouvez également informer votre entourage par un écrit, avec date et signature et confier ce document à un proche de la famille.

08 Perte du conjoint

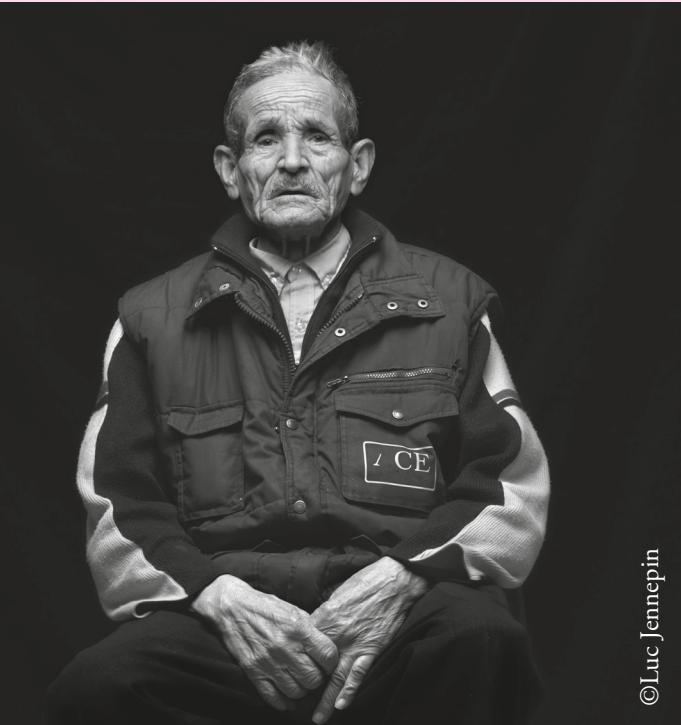
Comment faire face à la perte de mon (ma) conjoint(e) ?

Faire face à la perte brutale ou attendue de la personne qu'on aimait est un passage qui peut être très douloureux.

Quelles sont les étapes à respecter pour déclarer ce changement de situation ? Quels sont les organismes à contacter ? Quels sont les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre ?

Étape 1 : Informer la CARSAT et la CPAM au 3646 (appel surtaxé)

- Prévenir sa caisse régionale le plus rapidement possible, afin d'arrêter le paiement de la pension vieillesse et vous éviter d'avoir à rembourser des sommes perçues à tort.
- Envoyer un courrier informatif, et joindre l'acte de décès en indiquant le numéro de sécurité sociale de la personne défunte.
- Prévenir également la CPAM, faites une déclaration de décès auprès de l'Assurance Maladie munie



©Luc Jenepin

du certificat de décès et de l'**original de la carte vitale du défunt**.



Sachez que la retraite du mois du décès est payée en totalité. En revanche, les mensualités éventuellement payées par la suite doivent être remboursées.

CPAM HALLUIN

2 Rue du 11 Novembre
59250 HALLUIN
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30.

Mercredi après-midi uniquement sur rendez-vous.

Ouvert toute l'année sauf vacances scolaires.

accès Bus Liane 4 et Liane 91 arrêt Hôtel de Ville.

CPAM ROUBAIX

6 rue Rémy Cogghe
Roubaix Trichon

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

Mercredi après-midi uniquement sur rendez-vous.

ROUBAIX TROIS PONTS

Maison des services
71 avenue de Verdun

Ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Mercredi après-midi uniquement sur rendez-vous.

Étape 2 : Prévenir tous les organismes auxquels il (elle) était rattaché(e)

■ La carte de séjour du défunt étranger doit être remise à la mairie ou à la préfecture.

■ Une copie de l'acte de décès doit être fournie aux caisses de retraite, compagnies d'assurance, à l'administration fiscale, aux établissements bancaires, etc.

■ Prévenir la **CAF**, le propriétaire du logement, les organismes avec lesquels le défunt avait un contrat (assurance, électricité, téléphone, TV, internet...).

Étape 3 : Faire une demande de Pension de réversion à la CARSAT

■ Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une pension de réversion.

■ Elle est attribuée au conjoint et ex-conjoints d'un assuré décédé qui avait cotisé en tant que salarié du secteur privé.

■ Son montant est égal à 54 % de la retraite que percevait ou aurait perçu l'assuré décédé et peut être réduit selon vos ressources.

■ Elle n'est pas versée automatiquement. Vous devez en faire la demande à votre caisse régionale.

⚠ Le délai impératif pour établir le dossier est avant la fin du trimestre qui suit le décès.

Étape 4 : Faire une demande de capital décès sous certaines conditions (source service public)

Conditions liées à l'assuré décédé :

Pour que le capital décès puisse être versé, le défunt devait être, moins de 3 mois avant son décès, dans l'une des situations suivantes :

- salarié
- chômeur indemnisé
- bénéficiaire d'une rente d'accident de travail ou de maladie professionnelle (avec un taux d'incapacité d'au moins 66,66 %)

- bénéficiaire d'une pension d'invalidité.

Qui a le droit ?

Bénéficiaires prioritaires

Vous êtes bénéficiaire prioritaire si vous étiez à la charge effective, totale et permanente du défunt au jour de son décès. C'est le cas par exemple si vous n'exercez pas d'activité professionnelle.

En présence de plusieurs bénéficiaires prioritaires, le capital décès est versé dans l'ordre de préférence suivant :

- à l'époux ou au partenaire de Pacs,
- aux enfants,
- aux descendants.

S'il y a plusieurs bénéficiaires de même rang (par exemple, plusieurs enfants), le capital décès est partagé entre eux.

En l'absence de bénéficiaire prioritaire

Si aucun bénéficiaire prioritaire n'a réclamé le capital dans le mois du décès, le capital décès est versé dans l'ordre suivant :

1. à l'époux non séparé, ou au partenaire de Pacs,
2. aux descendants,
3. aux ascendants.

S'il y a plusieurs bénéficiaires de même rang (par exemple plusieurs

enfants ou descendants), le capital décès est partagé entre eux.

Le délai pour demander le capital décès diffère selon que vous êtes bénéficiaire prioritaire ou non :

- Si vous n'êtes pas bénéficiaire prioritaire, vous avez 2 ans à partir de la date du décès.
- Si vous êtes bénéficiaire prioritaire, vous avez un mois maximum à partir de la date du décès. Passé ce délai, vous perdez votre droit de priorité, mais vous pouvez vous manifester dans le délai de 2 ans comme les autres bénéficiaires.
- **Le saviez-vous ?** Des aides financières existent pour prendre en charge les frais (tout ou une partie) d'obsèques sous certaines conditions.

Si vous êtes confronté au décès **d'un proche sans ressources**, avec ou sans famille, le **CCAS de Roubaix** peut prendre en charge les frais d'obsèques.

Trois conditions :

- Le défunt est sans ressources ;
- La personne doit être décédée sur le territoire roubaisien ;
- Les proches n'ont pas de ressources suffisantes.

Se présenter le plus rapidement possible au **CCAS Centre (9 rue Pellart)** muni de l'acte de décès de la personne concernée.

- Avec la **Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV)**, et sous certaines conditions, un remboursement des frais d'obsèques est possible.

Deux conditions :

- Présenter la facture acquittée (le nom indiqué sur la facture doit être le même que celui du demandeur) ;
- Fournir un acte de décès ;
- Contactez la **CNAV au 09 71 10 39 60** depuis un téléphone portable (le numéro n'est pas surtaxé, la communication se fait au prix d'un appel local) ou au **3960** (appel surtaxé).

La **CNAV** vous conseille d'appeler durant les périodes de moindre affluence, le matin entre 8h et 9h30 ainsi qu'à la mi-journée entre 11h30 et 14h30. Munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale.

Sinon, rendez-vous sur le site : lassuranceretraite.fr

9 Hospitalisation

Je suis hospitalisé. Qui peut m'accompagner durant mon séjour ?

Vous pouvez demander, au moment de votre admission à l'hôpital ou au sein du service, à être accompagné par différents professionnels :

accompagnement social, psychologique, administratif, religieux et financier.

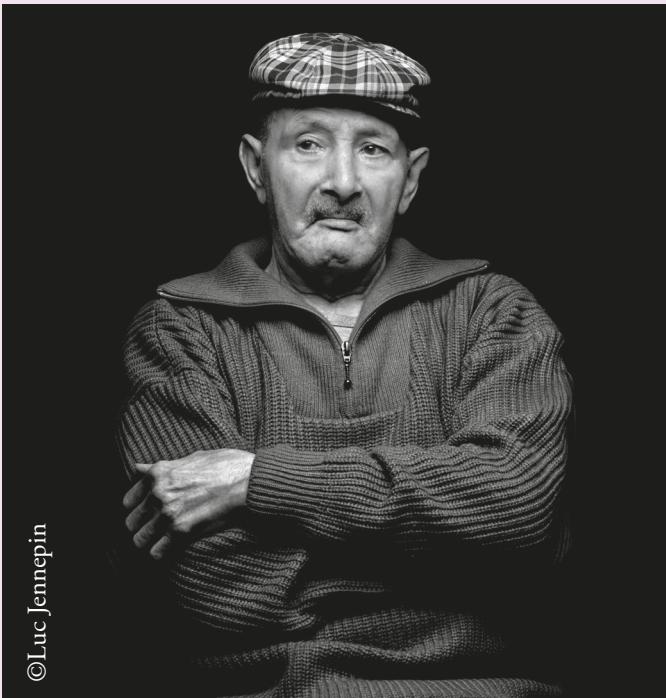
Retrouvez ici toutes les informations nécessaires pour faciliter votre séjour à l'hôpital.

■ **Accompagnement par une assistante sociale du service social de l'hôpital**

L'assistante sociale est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vous orienter durant votre hospitalisation. Elle peut vous aider à organiser votre sortie dans les meilleures conditions :

- Mise en place d'aides à domicile ;
- Recherche d'une solution d'hébergement ;
- Soins de suite.

Elle peut également vous soutenir



et vous guider dans **vos démarches administratives** liées à l'hospitalisation :

- Frais d'hospitalisation ;
- Constitution de demandes auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Conseil Départemental ;
- et **surtout elle instruit le dossier d'APA d'urgence** si nécessaire.

Vous pouvez également la rencontrer pour des difficultés d'ordre familial et/ou social.

■ **Une AUMONERIE est à votre service au sein de l'Hôpital de Roubaix pour vous accompagner dans la maladie.**

Hôpital de Roubaix Victor Provo

11 Boulevard Lacordaire

59000 Roubaix Cedex

Tel : **03 20 99 31 31**

Relation avec les usagers :

03 20 99 12 95

L'aumônerie catholique

Pour joindre l'aumônerie catholique, il vous suffit de demander sa visite à une infirmière ou de mettre un message dans la boîte aux lettres du bureau situé dans le hall d'accueil de l'hôpital Victor Provo ou de contacter le **03 20 99 31 31**.

Poste **73878**. Répondeur 24h/24.

Les permanences du lundi au vendredi de 14h à 15h dans le hall d'accueil de l'hôpital.

L'aumônerie musulmane

Les patients de confession musulmane disposent au Centre Hospitalier de Roubaix d'une aumônerie musulmane composée d'un aumônier et de deux visiteurs bénévoles. Son activité s'effectue en étroite collaboration avec les mosquées de Roubaix via le Collectif des Institutions Musulmanes de Roubaix.

Pour joindre l'aumônier musulman ou son représentant, il vous suffit de demander sa visite aux personnels hospitaliers ou de contacter le secrétariat, l'aumônier ou les visiteurs bénévoles au 03 20 99 31 31. Poste 76780. aumone.islam@hotmail.fr

Ou tous les après-midis de la semaine de 13h à 18h sauf le

vendredi 06 11 79 28 37

Les permanences ont lieu du lundi au jeudi et le samedi et dimanche de 13h à 18h.

L'aumônerie israélite des hôpitaux

DAHAN

Tel : **06 60 78 27 37**

Email : elidahan@free.fr

CHR Lille

Tel : **03 20 67 01 05**

Tel : **06 10 39 64 38**

Lundi, jeudi et samedi de 14h à 18h

Mercredi de 10h à 12h

Un représentant de votre culte peut se déplacer à votre demande sur chaque site, y compris pour les cultes ne disposant pas d'une aumônerie au Centre Hospitalier de Roubaix. Vous pouvez indiquer le nom du représentant de votre culte.

Renseignez-vous auprès du cadre de votre service.

■ Accompagnement des malades et de leur famille par **des associations partenaires de l'hôpital**

De nombreux partenaires associatifs travaillent en partenariat avec les services de soins du Centre Hospitalier de Roubaix pour concourir au déroulement harmonieux de votre séjour à l'hôpital. N'hésitez pas à les contacter si besoin.

Service intercommunal d'aide aux victimes (SIAVIC) - Email : siavic@nordnet.fr

10 Vivre chez soi

Vivre chez soi avec ou sans la maladie Qui peut m'aider au quotidien ?

Vous avez besoin d'une aide ou d'un soin à domicile? De nombreux professionnels peuvent intervenir pour répondre à vos besoins.

■ **Votre médecin traitant** élabore, **avec votre accord**, un plan d'intervention des professionnels de la santé et du médico-social **à domicile** : infirmier, kinésithérapeute, podologue, ergothérapeute, aide-soignante ,etc.

Faites -lui confiance !

■ **ROUBAIX – Équipe Mobile Gériatrique Interne/Externe (à l'hôpital) ROUBAIX**

Votre médecin traitant ou le CLIC ou encore le service d'aide à domicile peut faire appel à cette équipe mobile afin de réaliser un PPS Plan Personnalisé de Soins (Bilan gériatrique) dont les objectifs sont d'assurer et de réévaluer le suivi mis en place à l'hôpital ou de mettre en place un suivi adapté à vos besoins.

La plateforme téléphonique destinée aux médecins est **03 20 99 14 15**

Mail : mobile.geriatrie@ch-roubaix.fr



©Luc Jennepin

L'infirmière de l'équipe mobile est également joignable en composant le numéro de téléphone de l'hôpital **03 20 99 31 31** en précisant le poste **17940**.

■ **TOURCOING-HALLUIN-Court Séjour Gériatrique et équipe mobile de gériatrie**

55 Rue du Président Coty
59200 Tourcoing
Tel : **03 20 69 49 49**

■ **SSIAD, Soins Infirmiers A Domicile**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées roubaïsiennes, des soins infirmiers et d'hygiène générale, nécessités par leur état de santé : toilettes, changes, pansements, injections et prise de

sang... Les frais de prise en charge sont financés par les régimes d'Assurance Maladie.



Roubaix

46, boulevard de Metz
59100 Roubaix

Tel : **03 20 02 06 66**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h à 12h

Accueil téléphonique jusque 18h du lundi au vendredi.

Bus Transpole :

Ligne 25 Arrêt « Bld Metz »

Ligne 34 Arrêt « Bld Metz »

⚠ Le saviez-vous? Pour limiter vos déplacements (en particulier en ces temps de crise sanitaire), votre infirmier et celui des laboratoires d'analyse de sang ont la possibilité de réaliser les prises de sang à votre domicile.

Halluin

40 Rue Marthe Nollet,
59250 Halluin

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Infirmière coordinatrice : Lucie LECONTE

Tel : 03 20 68 48 76

(En cas d'absence vous pouvez laisser votre message sur le répondeur et serez contacté dans les meilleurs délais).

⇒ Pour tous renseignements ou demande de prise en charge, contacter le **CCAS**.

■ **Infirmier(e) libéral(e)** pour tous les soins mais aussi pour les soins dits de nursing, une aide à la toilette et à l'habillage.

L'intervention est possible sur prescription médicale par votre médecin traitant.

Prise en charge des soins par la **CPAM** et les couvertures complémentaires (mutuelles, assurances).

■ **Le CCAS facilite l'accompagnement à domicile** : le portage de repas.

Les repas sont livrés en liaison froide, du lundi au vendredi pour des repas du lundi au dimanche, en plateau dans des barquettes thermoscellées qui peuvent être réchauffées au micro-ondes.

Afin de bénéficier du service, il est impératif :

■ d'ouvrir un dossier administratif au **CCAS** Restauration, permettant de fixer le tarif suivant la catégorie définie par le barème (présenter les revenus du dernier trimestre et le dernier avis d'imposition) ;

- de commander son ou ses repas auprès du service restauration :
03 20 20 72 84.

Roubaix

46, boulevard de Metz

59100 Roubaix

Tel : **03 20 02 06 66**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h à 12h

Accueil téléphonique jusque 18h du lundi au vendredi.

Bus Transpole : Ligne 25 Arrêt « Bld Metz »

Halluin

Résidence autonomie Val de Lys

3 rue de la Libération

59250 Halluin

Tel : **03 20 94 63 81**

- Il n'existe pas de repas « halal » ou « casher », par contre il y a la possibilité d'obtenir des repas sans porc.



■ Association Les petits Frères des Pauvres

Les petits frères des pauvres luttent contre l'isolement des personnes âgées de plus de 50 ans, prioritai-
rement les plus démunis. L'associa-
tion propose un accompagnement pour rompre l'isolement, des acti-
vités diverses et variées et des sol-
lutions d'hébergement d'urgence.

Si vous souhaitez être accompagné par des bénévoles, n'hésitez pas à les contacter.

Maison des Associations

24 place de la Liberté

59100 Roubaix

Tel : **03 20 74 01 02**

Permanence : Tous les jeudis à la Maison des Associations

petitsfreresdespauvres.fr/

sebastien.langevin@petitsfreresdespauvres.fr

Source : petitsfreresdespauvres.fr/

■ Le réseau Social Voisin'âges Roubaix : inventer une nouvelle forme de Solidarité

Ce réseau permet d'établir des relations entre habitants d'un même quartier en privilégiant la proximité, les affinités et la réciprocité des échanges, une manière inédite de tisser des liens et de replacer les personnes âgées isolées au cœur de leur quartier.

Renseignements auprès du **CCAS**- Direction des services aux personnes âgées.

Tel : **03 20 81 56 88**

contact@ccas-roubaix.fr
voisin-age.fr/

■ « Réseau de Confiance » est une démarche de territoire qui vise à renforcer la vie sociale de chaque senior grâce à un accès facilité à un réseau de personnes fiables et à des activités de proximité. « Réseau de Confiance » s'appuie sur un site internet adapté et sécurisé. En tant que premiers utilisateurs et allocataires Humanis, votre accès à cet outil numérique sera entièrement gratuit pendant la durée de l'expérimentation.

■ Coordination de Réseau de Confiance/Roubaix et Wattrelos

Innovations Sociales

Tel : **03 20 62 21 50**

8 Boulevard Vauban 59000 Lille

La **Coopérative Chibani**s est une association de solidarité qui accompagne les personnes âgées isolées et vulnérables dans le bien vieillir dans les villes de Roubaix et Halluin. Elle dispose d'un service de documentation, organise des permanences juridiques et psychosociales à destination des personnes âgées et de leurs aidants. Elle organise également des actions de solidarité ponctuelles telles que la distribution de repas pendant le confinement et propose des outils de formation aux aidants.

24 place de la Liberté,
59100 Roubaix

Site Internet : chibani.fr/

Courriel : contact@chibani.fr

■ Transport avec le SERVICE HANDIPOLE

Si vous détenez une carte d'invalidité d'au moins 80 % et que vous ne pouvez pas utiliser le réseau de transport classique pour des problèmes de mobilité ou de compréhension, le service HANDIPOLE vous propose une solution de transport.

Tel : 03 20 40 40 40 puis tapez 2 pour être mis en relation avec le service Handipole.

Le service fonctionne : du lundi au samedi de 5h30 à 00h30. Les dimanches et jours fériés de 8h à 00h30.

Site : handipole@ilevia.fr

Ce service est réservé aux résidents de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Un service sur réservation, qui circule tous les jours (sauf le 1^{er} mai). La prise en charge peut se faire sur le trottoir le plus proche de votre domicile, avec des véhicules adaptés, et un personnel expérimenté.

Un seul tarif : 2,90€ par trajet (au 1^{er} août 2019).

Les étapes pour accéder au service :

1/ Contactez le service Handipole pour recevoir le dossier d'inscription :

■ Par tel: **03 20 40 40 40**

■ Par mail à handipole@ilevia.fr

2/ Remplissez et renvoyez le dossier avec les pièces justificatives.

3/ Vous serez ensuite invité en commission d'accès au service.

Ilévia vous propose des tarifs en fonction de votre quotient familial, rendez-vous sur le site d'Ilévia ilevia.fr/fr/18-les-offres-65-ans-et-

■ Équipe spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) (ou maladie apparentée)

L'ESAD assure, sur prescription médicale, des séances de réhabilitation auprès des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

L'intervention à domicile vise à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Elle est également très à l'écoute des aidants proches.

Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile

46 boulevard de Metz à Roubaix

Tel : **03 20 02 06 66**

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Appel téléphonique jusqu'à 18h

■ Droit au répit des aidants et protection des malades

En tant qu'aidant, vous pouvez souffler quelques heures. **La Gloriette** propose une prise en charge de la personne malade d'Alzheimer ou d'une maladie dégénérative.

Les objectifs sont d'offrir aux ma-

lades des activités stimulantes qui entendent retarder les conséquences de la maladie, mais aussi soulager quelques heures les aidants, conjoints ou enfants, dont la vie tourne 24h/24 autour du malade.



La Gloriette

34 rue de Maubeuge
59100 Roubaix

Tel : **03 20 80 53 26**

Pour plus d'information, contactez la maison des aidants.

Métropole Roubaix/Tourcoing

1 place de la Gare
59100 ROUBAIX

Tel : **03 20 28 64 49**

Lundi 14h-19h

*Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
14h-17h*



■ Association OSTEOPARTAGE Roubaix-Tourcoing

Facilite l'accès gratuit aux soins ostéopathiques aux personnes démunies ou vulnérables sur avis médical.

PMI Roubaix
45 Rue Cassel
59100 Roubaix

ou

CCAS de Tourcoing
30 Rue des Ursuline
59200 Tourcoing

→ Si vous en ressentez le besoin, prenez rendez-vous au **06 31 36 02 79**

■ **En cas d'inquiétude, contactez la plateforme des Médecins Régulateurs au 116 117** appel gratuit. Ces professionnels vous orienteront en fonction de vos besoins de soins.

■ **En cas d'urgence médicale,appelez le 15**

■ **SOS médecins Roubaix-Halluin**

53-55 rue Maréchal Foch

Tel : **08 26 46 59 59** (Attention
appel surtaxé)

Du lundi au dimanche de 8h à 19h30 Consultation sur rendez-vous

Roubaix 24h/24h

Tourcoing - Halluin de 8h à 23h

En cas de problème de mobilité, possibilité de bénéficier d'une consultation médicale à domicile.

11 Perte d'autonomie

Comment faire face à une perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie et la dépendance sont des conséquences progressives du vieillissement, sachez qu'il existe une palette d'aides financières en plus de toutes les aides médicales.

Elles sont attribuées sous certaines conditions.

Retrouvez ici toutes les informations nécessaires à l'accès à ces aides.

■ **CARSAT** : Elle peut vous proposer une aide forfaitaire de 100, 200 ou 300 € pour financer des aides techniques.

Exemples : Réhausseur de WC, planche de bains, un tabouret de douche, une barre d'appui, un tapis anti-dérapant, etc.

■ **DÉPARTEMENT** : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut servir à financer des aides à domicile mais également les frais d'hébergement en établissement.



©Luc Jennepin

Exemples des aides proposées : foyer restaurant, portage des repas, télé-assistance, auxiliaire de vie, aide-ménagère.

⚠ En cas d'absence du territoire français, vous devez prévenir le plus vite possible les services auxquels vous avez recours pour leur communiquer la date approximative de votre retour.



⚠ Les sommes versées sont récupérables sur la succession, exceptées l'APA.

■ **RÉGIMES RSI MSA** : Renseignez-vous auprès de votre caisse pour l'obtention d'une aide financière ponctuelle (prise en charge des frais de ménage par exemple).

Site : msa.fr/

Site : secu-independants.fr/

■ **CAISSE DE RETRAITE AGIRC**

ARRCO, les aides proposées se font en fonction de votre situation familiale, médicale et financière.

Renseignez-vous auprès de votre Caisse

13 Avenue Foch, 59029 Lille

Permanence de 8h30-18h

Tel : **0 820 200 189** Numéro unique

Site : agirc-arrco.fr/

■ **MDPH** Maison Départementale des Personnes Handicapées est l'interlocuteur privilégié pour l'obtention d'une aide liée à la perte d'autonomie.

MDPH Villeneuve d'Ascq

21 Rue de la Toison d'Or
59650 Villeneuve d'Ascq.

Tel : **03 59 73 73 73**

Ouvert de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.

Sauf jeudi fermeture de 13h30-15h

lille-mdph@lenord.fr

roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr

Les aides proposées sont les suivantes :

CARTE MOBILITE INCLUSION CMI

– Facilite l'accessibilité des services (stationnement, caisse ou file prioritaire).

AAH Allocation Adulte Handicapé – incapacité permanente d'au moins 80 %, aide versée par la CAF de votre territoire.

 Vous ne devez pas recevoir de pension (vieillesse, invalidité) ou de rente d'accident du travail supérieure ou égale à 902,70 € par mois.



 Les séjours à l'étranger ne doivent pas excéder **3 mois consécutifs** au cours de l'année civile, c'est-à-dire plus de 122 jours par année civile).

PCH – aide financière qui compense les surcoûts liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Aide versée par le département du Nord.

- Aide humaine (dédommager un aidant familial ou une personne aidante) ;
- Aide technique (matériel médical, fauteuil roulant, réhausseur, etc.) ;
- Aide à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, ou surcoûts de transport.

⚠ Ces aides sont versées **si et seulement si** vous êtes en France.

⚠ Si vous partez à l'étranger, il va falloir justifier que l'aidant vous accompagne ou qu'une association locale vous aide pour accomplir les tâches de la vie quotidienne.

⚠ N'est pas cumulable avec l'APA.

Des aides exceptionnelles existent selon les besoins de la personne vulnérable (protection pour incontinence, ou encore aide ponctuelle).

12 Départ à l'étranger

Je pars à l'étranger : Que dois-je vérifier pour éviter de perdre mes droits ?

Pour vous éviter de perdre vos droits après un séjour dans votre pays d'origine, il est nécessaire de prendre vos précautions et de respecter certains délais.

Référez-vous au tableau ci-dessous.

VOS DROITS PEUVENT CHANGER	
PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CAF	
Départ de l'allocataire :	
Si la durée totale des séjours hors de France est inférieure à 92 jours (3 mois) sur l'année	⇒ Maintien de toutes les prestations
Si la durée totale des séjours hors de France est supérieure à 92 jours (3 mois) et inférieure à 122 jours (4 mois) sur l'année	⇒ Pas de droit au revenu de solidarité active RSA durant le séjour hors de France ⇒ Pas de droit à l'allocation adulte handicapé AAH durant le séjour hors de France ⇒ Maintien du droit à l'aide au logement APL-AL
Si la durée totale des séjours hors de France est supérieure à 122 jours (4 mois) et inférieure à 184 jours (6 mois) sur l'année	⇒ Pas de droit au revenu de solidarité active RSA durant le séjour hors de France ⇒ Pas de droit à l'allocation adulte handicapé AAH durant le séjour hors de France
Si le logement reste occupé par le conjoint/concubin ou une personne à charge	⇒ Maintien du droit à l'aide au logement APL-AL
Si le logement est inoccupé pendant plus de 4 mois	⇒ Pas de droit à l'aide au logement AL-APL durant les mois d'inoccupation
Si la durée totale des séjours hors de France est supérieure à 184 jours (6 mois) sur l'année	⇒ Pas droit à toutes les prestations durant le séjour hors de France

Pour en savoir plus, rendez-vous sur mesdroitssociaux.gouv.fr

CARSAT ASPA	
<p>Si la durée du séjour hors de France est supérieure à 6 mois par année civile (+ de 183 jours) au cours des versements de la prestation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En cas de contrôle par la caisse de la résidence en France, il sera désormais demandé de produire le passeport.</i> 	<p>⇒ Pas de droit à l'ASPA ⇒ Possible remboursement des sommes versées</p>

DES GUIDES COMME COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS

INTITULÉS DES GUIDES
CITOYEN(NE)S ÉTRANGER(E)S, VOUS AVEZ DES DROITS ! Source Un guide du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence
gre-mag.fr/site/wp-content/uploads/2017/10/Guide-CoFraCiR.pdf
Guide du retraité étranger – Source UNAFO,2012
areli.fr/wp-content/uploads/2015/10/Guideduretraiteetranger_Unafo_fev2012.pdf
Le géronto guide – Source Clic Métropole Nord Ouest
clicmetropolenordouest.fr/wp-content/uploads/2014/06/Gerontoguide.pdf
Guide « Mon logement pour longtemps en toute autonomie Source Carsat Hauts de France
carsat-hdf.fr/attachments/article/599/Aide%20a%CC%80%20lhabitat.pdf
Maison des Services – Source Ville de Roubaix
ville-roubaix.fr/wp-content/uploads/2018/07/Maison-des-services.pdf
Guide Séniors 2019 – Source Ville de Roubaix
fr.calameo.com/read/0000531378f9d905d1185
La cohabitation intergénérationnelle Solidaire
anil.org/fileadmin/ANIL/Proprietaires_locataires/Cohabitation_intergenerationnelle_solidaire_fiche_de_presentation.pdf
Plaquette dispositif « J'aménage 59 »
lenord.fr/upload/docs/application/pdf/2020-07/jamenage_591_2020-07-01_14-42-39_669.pdf

Plaquette ONACVG – LES DROITS DES ANCIENS MEMBRES DES FORCES SUPPLÉTIVES, DES HARKIS ET DE LEUR FAMILLE

onac-vg.fr/sites/default/files/2019-03/d%C3%A9pliant%20harki%20d%C3%A9bloqu%C3%A9%202.pdf

**Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches :
pour-les-personnes-agees.gouv.fr/**

Ministère de la santé et la solidarité, dossier consacré aux personnes âgées

solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/

Le site de la ville de Roubaix consacré aux séniors

ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/seniors/

Numéros verts

- **Le numéro vert spécial Séniors à Roubaix :** 0800 08 13 40
- **Solitud'écoute :** Si vous vous sentez seul (pour les personnes âgées de plus de cinquante ans), que vous ressentez l'envie de parler à quelqu'un ou que vous connaissez une personne en situation d'isolement, n'hésitez pas à joindre ou à diffuser le numéro de Solitud'écoute, le 0 800 47 47 88.

**Livret réalisé par l'Association Rencontre et Dialogue en partenariat avec
la Coopérative Chibanis.**

Auteures : Lydie MENA, Monia TOUHAMI

Coordinatrice de Rédaction : Yamina ZELGHI RAHNI

Chef de projet et directeur de la rédaction : Ali RAHNI

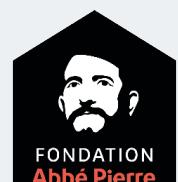
Accompagnement de la fondation Abbé Pierre : Malika CHAFI
Cheffe de projet en communication : Leïla DEHEM

Conseiller technique et financier : Abdelhalim SAYOUD
Coordinatrice administrative et financière : Akima SEBBANE

Secrétaire général : Hamza EL KOSTITI



24 place de la Liberté, 59100 Roubaix
[E-mail : ardroubaix@live.fr](mailto:ardroubaix@live.fr)



Être humain !

La brochure peut se lire en version numérique pour une utilisation optimale des liens hypertextes, elle peut être téléchargée gratuitement sur le site de notre association partenaire chibanis.fr

Le téléchargement, la reproduction, la diffusion ou l'utilisation partielle de ce livret sont autorisés en mentionnant la source et les auteurs. Ce livret est gratuit, tout usage commercial est interdit.

